

Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

Le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants est le premier accord international juridiquement contraignant sur les registres de rejets et transferts de polluants (RRTP). Depuis son entrée en vigueur en 2009, le Protocole sur les RRTP offre un cadre juridique solide pour améliorer l'accès du public à l'information et à la poursuite de la coopération internationale sur les RRTP.

Faire avancer la durabilité, la gouvernance environnementale et une économie verte

Le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement stipule, entre autres, qu'au niveau national, chaque individu doit avoir «dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision», et les Etats doivent «faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci ».

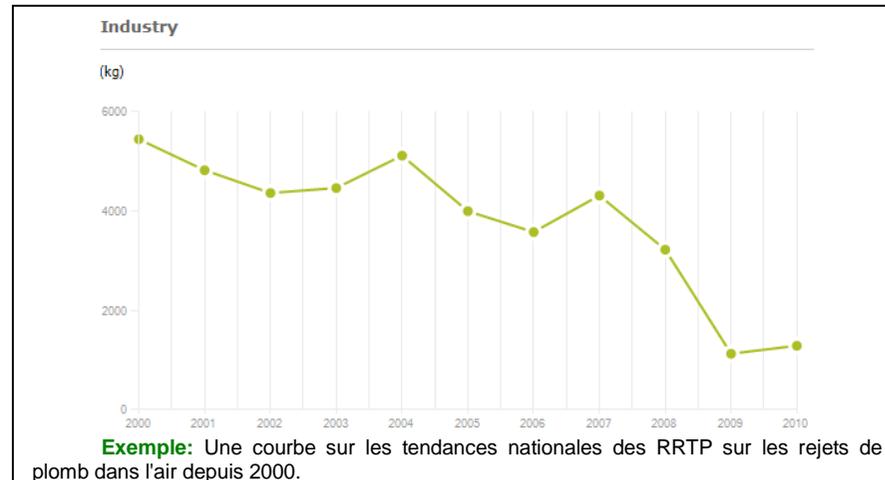
Qu'est-ce qu'un RRTP? Un RRTP est un registre accessible au public fournissant des données périodiques et fiables sur les émissions et transferts de polluants, y compris les gaz à effet de serre (GES), les métaux lourds et les composés chimiques toxiques.

Le RRTP pourrait fournir aux décideurs des indicateurs clés pour mesurer les progrès accomplis dans la réduction des polluants et promouvoir la **durabilité et le succès d'une économie verte**. Les gouvernements, les universités, les instituts de recherche, le public, et les entreprises d'éco-innovation peuvent utiliser le RRTP comme un indicateur commun pour informer sur leurs objectifs stratégiques. Le Protocole sur les RRTP facilite et appelle au développement de systèmes de RRTP compatibles dans les différents pays.

La situation actuelle de l'environnement mondial. Les émissions de GES sont à l'origine du changement climatique et les émissions écotoxiques ont une incidence significative sur l'environnement et la santé humaine avec de profondes conséquences pour la durabilité de la vie. Le volume des rejets de polluants est actuellement beaucoup plus grand que la capacité de la Terre à les absorber.



L'existence d'un RRTP peut servir de force motrice majeure pour la réduction de la pollution dans de nombreux secteurs de l'économie. En pratique, la diffusion des données des RRTP a conduit à une concurrence entre les producteurs de produits chimiques dangereux et/ou polluants pour réduire leurs rejets. Après tout, personne ne veut être perçu par le public comme dégradant volontairement l'environnement ou contribuant à d'éventuels effets néfastes sur la santé.



L'avenir. Les parties au Protocole sur les RRTP reconnaissent que les objectifs d'une approche intégrée de la réduction de la pollution et de la quantité de déchets résultant de l'exploitation des installations industrielles et d'autres sources sont d'atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement dans son ensemble, de s'orienter vers un développement durable et écologiquement sain et de protéger la santé des générations présentes et futures.





Les RRTP profitent Aux gouvernements,

À l'industrie,

Aux citoyens

Et à la Terre sur
laquelle nous
comptons tous



Les RRTP profitent aux gouvernements en leur permettant :

- d'examiner la conformité des installations locales avec leurs conditions d'autorisation;
- de suivre les émissions de substances chimiques dangereuses et les tendances de la pollution au fil du temps;
- d'évaluer les progrès accomplis en matière de réduction des émissions;
- de surveiller la conformité et les progrès nationaux vis-à-vis des engagements internationaux;
- de définir les priorités pour réduire, voire éliminer les rejets les plus potentiellement dommageables;
- d'identifier les secteurs industriels prioritaires pour l'éco-innovation;
- d'utiliser les résultats des RRTP pour l'évaluation des risques pour la santé l'environnement;
- et d'aider à améliorer la prévention de la pollution, en réduisant le poids de la réglementation de contrôle et la bureaucratie qui la fait respecter.

Les RRTP réduisent également les coûts pour le gouvernement et l'industrie en fournissant un système de rapport coordonné.

Coopérer au niveau international pour promouvoir les RRTP.

Une large coopération internationale est un élément important pour la mise en œuvre du Protocole, y compris par le partage d'informations et pour fournir une assistance technique.

Les RRTP profitent à l'industrie et à l'éco-innovation. Les RRTP bénéficient aussi bien à la direction qu'aux travailleurs, en incitant à une meilleure gestion de l'environnement. Pour les installations, la surveillance ou l'estimation des niveaux de pollution, ainsi que leur publication obligatoire peuvent encourager les efforts visant à améliorer l'efficacité et à réduire les niveaux de pollution et les coûts associés. **L'existence d'un RRTP peut servir de force motrice majeure pour la réduction de la pollution et pour l'éco-innovation dans de nombreux secteurs de l'économie.**

Les RRTP servent le public en général, les organisations de citoyens, les chercheurs et les universitaires en leur donnant accès à l'information sur la pollution locale, régionale ou nationale. Les données des RRTP sont accessibles par Internet et consultables par installation, par propriétaire/exploitant, par type de polluant, type d'activité et milieu environnemental (air, eau, terre).

Les RRTP face au changement climatique. Les RRTP peuvent aider les pays à atteindre les objectifs du Traité sur les changements climatiques de la Convention cadre des Nations Unies car, lorsque les données d'émissions de GES sont directement incorporés dans un registre national, elles peuvent être utilisées pour compléter les informations nécessaires afin de calculer l'inventaire national des GES.

Le Protocole exige que chaque Partie établisse un RRTP :

- accessible au public par Internet;
- gratuit;
- consultable en fonction de paramètres distincts (établissement, polluant, localisation, milieu);
- qui englobe les rejets et les transferts d'au moins 86 polluants couverts par le Protocole, y compris les émissions de GES, les polluants des pluies acides, les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, les métaux lourds, les pesticides, les biphényles polychlorés (c'est à dire les PCB), les composés organiques volatils (c'est-à-dire les composés qui peuvent facilement s'évaporer dans des conditions de température ambiante, tels que le formaldéhyde) et les dioxines;
- qui compte des données disponibles sur les rejets provenant de sources diffuses; comporte des dispositions de confidentialité limitées, et permet la participation du public à son élaboration et sa modification.

Ouverture à l'adhésion pour les autres États à travers le monde : le Protocole et son instrument parent, la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus), ont établi une nouvelle référence dans la promotion de la transparence et la reddition de comptes dans le domaine de l'environnement. Depuis l'adoption du Protocole en 2003, il a été signé par 38 États et ratifié par 28 Parties. Les pays qui ont déjà mis en œuvre des registres nationaux de RRTP ou des inventaires de la pollution sont encouragés à ratifier le Protocole RRTP.

Pour plus d'informations : www.unece.org/env/pp/welcome.html
Secrétariat de la Convention d'Aarhus : public.participation@unece.org; +41 22 917 2376